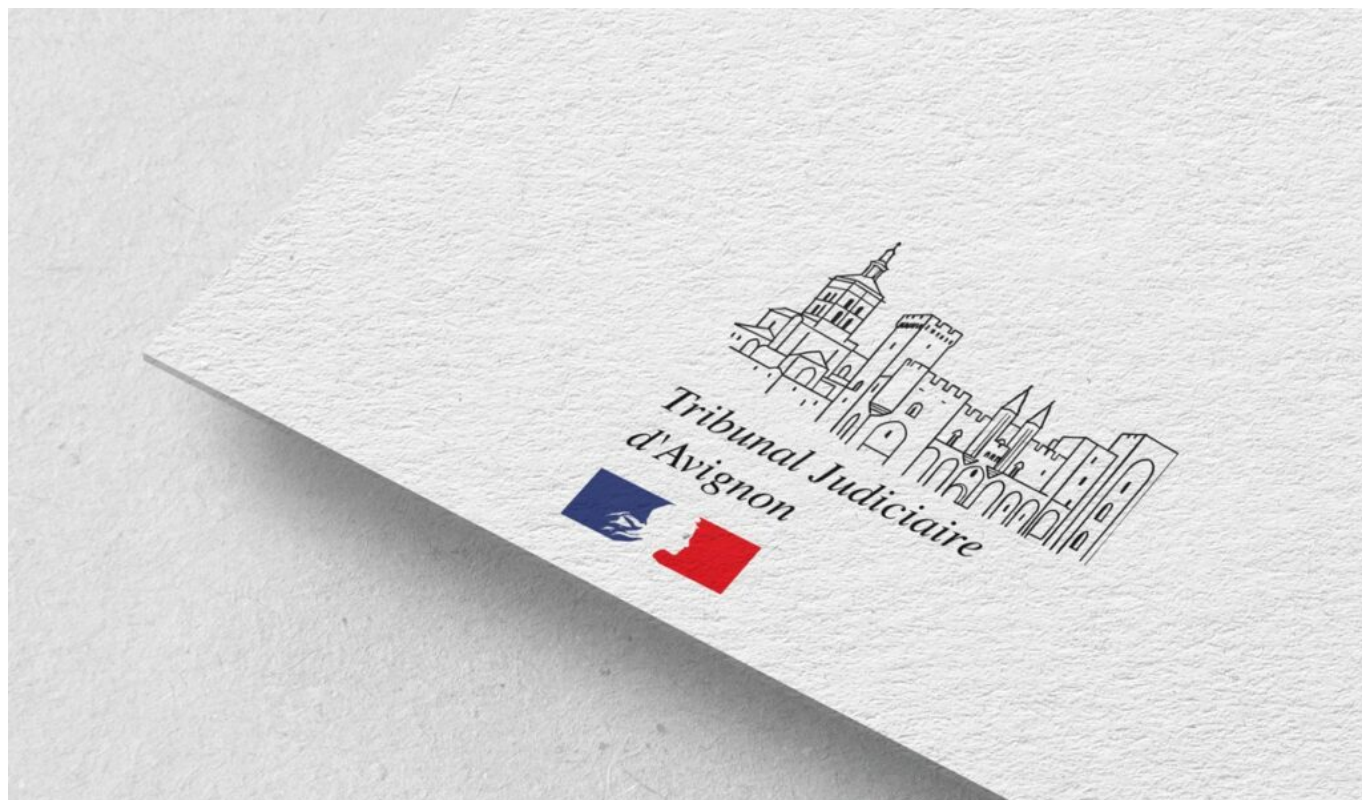


Ecrit par le 10 avril 2026

Un nouveau logo pour le tribunal judiciaire d'Avignon



[Le tribunal judiciaire d'Avignon](#) vient de se doter d'un nouveau logo. Ce dernier a été imaginé dans la cadre d'un concours ouvert à l'ensemble du personnel de la juridiction vaclusienne.

Ce concours « a permis aux talents de se révéler et un vote numérique a décidé de la gagnante: madame Maëva Suzannon », explique [Jean-Philippe Lejeune](#), président du tribunal judiciaire d'Avignon [depuis 2023](#).

« Il s'agit d'un travail collaboratif de plusieurs semaines qui permet de doter notre tribunal d'une identité collective renforcée grâce à un ancrage avignonnais assumé autour de l'emblématique palais des papes », poursuit Jean-Philippe Lejeune.

« Cela nous permettra une meilleure communication », insiste-t-il en soulignant également le soutien actif à

cette initiative de [Fabienne Estibal-Muller](#), ancienne directrice principale des services de greffe au tribunal judiciaire d'Avignon et [Edmée Larregneste](#), directrice des services de greffe judiciaires.

Ecrit par le 10 avril 2026



Crédit : Tribunal judiciaire d'Avignon/DR

Le logo conçu par l'adjointe administrative-Greffière a ensuite été retravaillé par [Élodie Pomares](#) de l'agence Merci à Rognonas.

« Concernant sa création, le Tribunal avait particulièrement à cœur d'intégrer une représentation du Palais des Papes, symbole fort d'Avignon et de son identité, complète Élodie Pomares. Il était également essentiel que la typographie reste sobre et institutionnelle, en cohérence avec les codes graphiques des identités visuelles étatiques. Ayant moi-même un parcours en faculté de droit, ce projet avait une résonance particulière pour moi. J'étais donc sincèrement heureuse de pouvoir contribuer à l'image d'une institution essentielle, au service du justiciable et de l'intérêt général. »

Écrit par le 10 avril 2026



Tribunal Judiciaire d'Avignon



Crédit : Tribunal judiciaire d'Avignon/DR

Le tribunal judiciaire d'Avignon est issu de la fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance. Le tribunal judiciaire est la juridiction de droit commun en matière civile, commerciale et pénale, c'est-à-dire la juridiction compétente pour tous les litiges qui n'ont pas été spécifiquement attribués par la loi à une autre juridiction.